



Date : 11/05/2009
Contact : Département communication de l'AFMPS
E-mail : comm@fagg-afmps.be
Tel :
Fax :

Concerne : Information relative à la grippe A/H1N1 - 11 mai 2009

Madame, Monsieur, chers collègues,

Dans le but d'aider les pharmaciens à assumer leur rôle de conseiller, le Commissariat interministériel Influenza - auquel est associée l'Agence fédérale des Médicaments et des Produits de santé (AFMPS) - souhaite vous informer, au moyen de ce courrier, sur la situation actuelle et l'évolution éventuelle de la grippe A/H1N1 en Belgique et dans le monde.

Résumé du contexte général

Le Commissariat interministériel Influenza entretient des contacts quotidiens avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les autorités européennes pour suivre de près l'évolution du nombre de cas de contamination de la grippe A/H1N1 à l'échelle mondiale. Ces contacts s'inscrivent dans le cadre du nouveau Règlement sanitaire international (RSI). La situation actuelle pourrait évoluer très rapidement, même si, pour l'heure, notre pays a été épargné et ne déplore aucun cas positif.

Pour le moment, on dénombre des cas confirmés de la nouvelle forme de l'influenza A/H1N1 dans plusieurs continents, dont l'Europe. Dans la majorité des cas, il s'agit de grippe bénigne, sauf au Mexique, qui déplore plusieurs décès et où le virus se montre plus virulent qu'ailleurs. Quelques patients sont également décédés aux Etats-Unis à la suite de complications du virus.

Des analyses ont montré que les contaminations ont été causées par le même virus (influenza A/H1N1) dans tous les pays. Entre-temps, il a été établi clairement que le virus peut se transmettre d'être humain à être humain. Outre les personnes qui ont été contaminées dans l'une des zones touchées, des contaminations secondaires ont également été établies entre-temps. Dans ce cas, il s'agit de patients qui ont eu un contact avec une personne ayant visité récemment un pays touché, sans y avoir séjourné personnellement.

Il a été demandé aux médecins généralistes et aux hôpitaux de faire preuve de vigilance lorsqu'un patient revient d'un voyage dans l'un des pays touchés et développe, dans les 7 jours suivant son retour un syndrome respiratoire fébrile avec la présentation clinique suivante :

- symptômes généraux : fièvre au-delà de 38°C, douleurs articulaires et/ou musculaires et/ou asthénie
- symptômes respiratoires : toux ou dyspnée

Le médecin considérera ce patient comme éventuellement contaminé par ce nouveau virus A/H1N1.

Après l'isolation du patient et la prise de contact avec le médecin inspecteur de la communauté, la même procédure sera suivie que lors de la grippe aviaire. Vous trouverez cette procédure à l'adresse web www.influenza.be ou en cliquant sur le lien suivant :

http://www.influenza.be/fr/documents/Procedure-in-geval-van-A_H1N1_fr.doc

Etant donné que vous avez également, en tant que pharmacien, une relation de confiance directe avec le patient, le Commissariat interministériel Influenza aimerait vous demander de faire preuve d'une vigilance particulière lorsque des patients se présentent chez vous avec les problèmes de santé décrits ci-dessus.

Le Commissariat vous demande, dans ce cas, de conseiller aux patients de rentrer chez eux et de contacter immédiatement leur médecin généraliste et de lui signaler qu'ils ont récemment été dans une zone touchée.

Les médicaments antiviraux

Oseltamivir (Tamiflu) et Zanamivir (Relenza) sont les médicaments antiviraux qui doivent être prescrits par un médecin, après consultation et diagnostic suite à l'apparition des premiers symptômes grippaux. Dans le contexte actuel, le Commissariat interministériel Influenza déconseille d'utiliser les médicaments à titre préventif. Seul l'environnement direct d'une personne contaminée sera traité préventivement si nécessaire.

En ce qui concerne l'offre sur internet de médicaments antiviraux pour lutter contre la grippe A/H1N1, l'AFMPS et le Commissariat souhaitent à nouveau souligner les risques éventuels pour la santé qui résultent de l'achat de médicaments par des voies illégales. L'arrêté royal du 21/01/2009 n'autorise pas l'offre de médicaments soumis à prescription (comme c'est le cas du Tamiflu et du Relenza) via l'internet.

Différents types de masques

A propos des masques, nous vous conseillons de suivre les recommandations du Commissariat interministériel Influenza. On distingue deux types de masques :

1. Le masque chirurgical (également connu sous le nom de masque facial ou masque de soins) permet l'isolement et capture les postillons projetés lors de l'expiration par une personne contaminée. Ces masques sont donc indiqués pour une utilisation par des patients contaminés et fournissent une protection à l'entourage direct du patient et au personnel soignant. L'utilisation de ces masques par des personnes non contaminées pour protéger leur propre santé est déconseillée étant donné que leur efficacité n'a pas été attestée scientifiquement.
2. Les masques FFP2 sont destinés aux professionnels de la santé et aux personnes qui, de par leur profession et en raison de la proximité, sont en contact avec un patient contaminé par le virus. Ces masques ne sont pas recommandés pour une utilisation par des non-professionnels et ne sont efficaces que s'ils sont utilisés suivant la procédure correcte.

A l'heure actuelle, le Commissariat estime qu'il n'y a pas lieu de porter un masque.

Stock stratégique de masques et de médicaments antiviraux

En cas de pandémie, lorsqu'un grand nombre de citoyens est contaminé par la grippe, les pouvoirs publics prévoient un stock stratégique de médicaments antiviraux (2,5 millions de traitements) et de masques (32 millions de masques chirurgicaux et 6 millions de masques FFP2).

Pandémie : quelles sont les différentes phases de l'OMS ?

Les phases pandémiques de l'Organisation mondiale de la Santé donnent une indication de la répartition géographique du virus dans les différents pays et régions. La phase annoncée s'applique donc au monde entier mais n'a pas nécessairement un rapport avec la situation dans notre pays. En ce moment, nous nous trouvons en phase 5, avec la possibilité de passer rapidement en phase 6 et ce, alors qu'aucun cas de contamination n'a été décelé dans notre pays. Vous trouverez ci-dessous une

brève description des différentes phases:

1. Période interpandémique

Phase 1

Aucun nouveau sous-type du virus grippal n'a été dépisté chez l'homme. Un sous-type de virus grippal ayant causé une infection chez l'homme peut être présent chez l'animal. Si c'est le cas, le risque d'infection ou de maladie chez l'homme est considéré comme faible.

Phase 2

Aucun nouveau sous-type de virus grippal n'a été dépisté chez l'homme. Cependant, un sous-type de virus grippal circulant chez l'animal expose à un risque important de maladie chez l'homme.

2. Phase d'alerte pandémique

Phase 3

Infection(s) chez l'homme due(s) à un nouveau sous-type, mais pas de transmission interhumaine, ou tout au plus quelques rares cas de transmission à un contact proche.

Phase 4

Petit(s) groupe(s) de cas dans lesquels il y a une transmission interhumaine limitée, mais la propagation est très localisée, ce qui laisse à penser que le virus n'est pas bien adapté à l'homme.

Phase 5

Groupe(s) de cas plus importants, mais transmission interhumaine toujours localisée, laissant à penser que le virus s'adapte de plus en plus à l'homme, mais n'est peut-être pas encore pleinement transmissible (risque important de mesures de pandémie).

3. Période pandémique

Phase 6

Pandémie: transmission accrue et durable dans la population générale.

Le Commissariat interministériel Influenza continue de suivre attentivement la situation et publie régulièrement de nouvelles informations sur www.influenza.be. Sur ce site web, vous trouverez également tous les jours les résultats des tests menés en laboratoire lorsqu'un cas éventuel est détecté.

Le Commissariat interministériel et l'AFMPS espèrent vous être utiles grâce à cette information et continueront de vous tenir au courant à l'avenir.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers collègues, l'assurance de notre considération distinguée,



Xavier De Cuyper
Administrateur général AFMPS



Prof. Marc Van Ranst
Commissaire interministériel Influenza